



Droit de visite et frais de déplacement

Par **dupré danielle**, le **29/01/2010** à **15:23**

Bonjour,

Ma fille de 18 ans vit chez son père, mon ex-mari, à Roubaix dans le Nord. Elle veut venir me rendre visite prochainement mais son père refuse de lui payer le ticket de TGV prétextant qu'elle est désormais majeure et qu'il n'a plus à assumer les frais de déplacements.

Pouvez-vous me renseigner sur ce sujet, jusqu'à quel âge 1 père doit payer les frais de déplacements (train, avion, bus ...) de ses enfants ?

Merçi d'avance de votre réponse
Mme Dupré Danielle

Par **Marion2**, le **29/01/2010** à **17:40**

Bonjour,

Votre fille est majeure mais est toujours à la charge de ses parents. Son père doit donc continuer à respecter le jugement.

Si auparavant c'est lui qui était chargé de régler les frais de déplacement, majeure ou pas, il en est toujours de même.

Cordialement.